

Organisation de Producteurs COBRENORD

Port de Pêche
22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX
☎ : 02.96.70.81.04 ☎ : 02.96.70.93.47
<http://www.cobrenord.com>



Quai des Servannais
35400 SAINT-MALO
☎ : 02.99.82.17.03 ☎ : 02.99.82.03.54
e-mail : cobrenord@wanadoo.fr

NOTE D'INFORMATION AUX SOCIETAIRES DE L'O.P. COBRENORD

A Saint-Quay-Portrieux, le 05 janvier 2010.

Cher sociétaire,

Le vendredi 18 décembre 2009, le Conseil d'Administration de votre Organisation de Producteurs COBRENORD s'est réuni pour délibérer, entre autres, sur les points suivants :

- ▶ Approbation des prix de retrait 2010 et compensation financière des retraits
- ▶ Bilan de la première partie de la campagne « coquilles Saint-Jacques 2009/2010 »
- ▶ Section « Poissons » : Production, retraits et interventions, difficultés commerciales ...
- ▶ Quotas : - Bilan des consommations 2009
- TAC et Quotas 2010 et mesures techniques arrêtés par le Conseil de l'Union Européenne

❶ Pour la coquille Saint-Jacques,

Le bilan de la 1^{ère} partie de campagne 2009/2010 est positif tant au niveau des quantités débarquées que des prix de vente sous criées :

- sur le **gisement du Large, 1 280 tonnes** ont été pêchées (*912 tonnes pour les adhérents COBRENORD*) pour un **prix moyen de 1,87 €/kg**,
- sur le **gisement principal de la Baie de Saint-Brieuc, 2 064 tonnes** ont été produites (*1 505 tonnes pour les adhérents COBRENORD*) pour un **prix moyen de 2,04 €/kg** auxquelles il faut ajouter 160 tonnes de « coquilles crépidulées »,
- par ailleurs la **criée de Saint-Malo** a commercialisée, tous gisements confondus, **530 tonnes** de coquilles Saint-Jacques (*295 tonnes pour les adhérents COBRENORD*) pour un **prix moyen de 2,11 €/kg**.

Ces bons résultats sont rendus possibles grâce aux interventions de votre O.P. qui a mobilisé ses deux outils, Celtarmor et les Pêcheries d'Armorique, pour soutenir les cours durant toute la première partie de campagne avec la mise en place d'un **prix de retrait autonome de 2,00 €/kg** depuis l'ouverture du gisement principal de la Baie de Saint-Brieuc (*1,85 €/kg pour le gisement du Large de la Baie de Saint-Brieuc*).

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil d'Administration de COBRENORD a choisi de s'affranchir du système de calcul du prix de retrait déterminé par la CEE (*qui nous imposait de retenir pour la campagne 2010 un prix de retrait maximum de 1,73 €/kg*).

Cependant cette option représente un coût financier significatif puisqu'elle nous prive des aides Européennes (*mécanisme du Report*) qui est liée au prix de retrait déterminé par la CEE et l'OFIMER de 1,73 €/kg.

Néanmoins, comme votre O.P. s'y était engagée en début de campagne, ce **prix de retrait autonome pour la coquille Saint-Jacques de 2,00 €/kg sera reconduit pour la seconde partie de campagne 2009/2010**.

Par ailleurs, l'engagement de votre O.P., par l'intermédiaire de l'Association Normapêche, dans l'**action de valorisation de la coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc sur le marché du frais se poursuivra sur la seconde partie de campagne**.

En effet, plusieurs navires adhérents identifient une partie de leur pêche (*coquilles mesurant au minimum 11,5 cm*) en « **Coquilles Saint-Jacques BQM** » qui sont conditionnées dans des sacs spécifiques, identifiées par une étiquette originale et bénéficient d'un **prix de retrait autonome pour la « coquille Saint-Jacques BQM » à 2,20 €/kg**.

② Pour les autres espèces et notamment le poisson,

➤ Pour le bar,

Les captures, débarquements et ventes de **bar** provenant des zones CIEM VII et VIII **sont limités à 5 tonnes hebdomadaires, par navire.**

➤ Pour le cabillaud,

Compte tenu du niveau de quota alloué à la France pour 2010 en Mer Celtique, **l'interdiction de débarquement de cabillaud de taille 50 (- de 1 kg) est reconduite et les captures, débarquements et ventes de cabillaud taille 1, 2, 3, 4 provenant des zones CIEM VII et VIII sont limités à 1 400 Kg (poids vidé) par marée d'une semaine (7j.) ou à 200 kg par jour.**

➤ Pour le congre,

Les captures, débarquements et ventes de **congre taille 32** (poisson compris entre 500 g. et 3 kg.) et **taille 31** (poisson compris entre 3 Kg. et 5 kg.) **non vidé sont interdits**, quel que soit l'engin de pêche utilisé.

➤ Pour la sole,

En raison du quota attribué à la France en zone CIEM VIIe (233 tonnes pour 2010 contre 245 tonnes pour 2009 soit - 5 %) et sachant que l'O.P. COBRENORD a été dans l'obligation de faire de nombreux échanges en 2009 pour éviter que ce sous quota ne soit fermé en cours d'année, le Conseil a reconduit pour 2010, les mesures **d'interdiction de mise en vente des soles taille 52 (- de 140 gr) et la limitation des captures, débarquements et ventes de sole commune provenant de la zone CIEM VIIe à 600 kg (poids vidé) par mois à partir du lundi 29 mars 2010.**

Pour financer ses interventions sur la coquille Saint-Jacques et notamment le prix de retrait autonome pour cette espèce de 2,00€/kg, le Conseil d'Administration a par ailleurs voté la reconduction de la **cotisation O.P. sur la coquille Saint-Jacques de 0,14€/kg** durant la seconde partie de la campagne 2009/2010.

De plus, malgré une très nette hausse des retraits en 2009, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la **cotisation « poisson » à 1% Ad Valorem pour la campagne 2010.**

Cependant, il a décidé de limiter la compensation financière des retraits de **qualité B à 50% de la valeur du prix de retrait** avec pour objectif de supprimer progressivement cette dernière.

En ce qui concerne les prix de retrait et les autres mesures spécifiques liées à la pêche des autres espèces, ils vous seront communiqués au cours des prochains jours, dès l'édition du **carnet de prix de retrait UBOP 2010.**

③ Suivi des sous quotas 2010 attribués à COBRENORD :

Enfin, dans le cadre du suivi des sous quotas attribués à COBRENORD et comme le prévoit la réglementation, **nous vous demandons de nous transmettre régulièrement** (soit par courrier, soit en les déposant dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet sur les ports de Saint-Malo, Erquy, Saint-Quay-Portrieux et Loguivy de la Mer) **vos feuilles de Journal de Bord** (feuillet bleu du log-book) **et vos fiches de pêche.**

Nous vous rappelons aussi que **COBRENORD s'est doté d'un site Internet** qui est régulièrement mis à jour suivant l'actualité : nous vous invitons donc à le consulter en saisissant l'adresse suivante : <http://www.cobrenord.com>.

Enfin, le Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble du personnel de votre Organisation de Producteurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010.

Luc BLIN,
Président du Conseil d'Administration

